

## Réunion du Comité Syndical du 06 Juin 2023

### PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 24 Mai 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël GENESTE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Mme SAUVEUR ;
- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. BLIAUT ; M. BARBIER ; M. DESROCHES ; M. BERGER ; Mme GAUDINAT ;
- Communauté de Communes la Septaine : M. SAUTEREAU ; M. BAUDON ; M. ROMAIN ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. ROGER ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. JACQUET ; M. GENESTE ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; Mme SAISSSELIN ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; Mme PAJON ; M. GROUSSON ; M. COSSON ; M. ZIMMERLI ; M. PINSON ; M. GAZOUNAUD ; M. BOUET ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme TORCHY.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT ; M. PRUDENT ;
- Communauté de Communes La Septaine : Mme MARCEL ; M. POLICARD ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; Mme DELAPORTE ; M. BOUGRAT ; M. BOUARD ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme KAOUES ; Mme OLLIVIER ; Mme MOREVE ; Mme DESGUIN ; Mme GAUCHER ; Mme MION.



Monsieur COSSON démarre cette réunion en accueillant les délégués du SIVY, en tant que Vice-Président de la CdC des Terres du Haut Berry, au sein du siège de la Communauté de Communes.

Monsieur BENOIT, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Il remercie les délégués pour leur fidélité au conseil, source de motivation pour le bureau des élus et l'équipe technique.

**- Désignation du secrétaire de séance**


Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Mickaël GENESTE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.


**- Approbation du procès-verbal en date du 06/06/2023**

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 06 Mars 2023 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## APPROBATION PROCÈS-VERBAL



❖ **SIVY (Conseil du 06/03/2023)**



- ✓ **30 présents**
- ✓ **16 excusés**
- ✓ **13 délibérations**


**Rappel quorum : 27**

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voix délibératives)
<b>Berry Loire Vauvise</b>	0/1	0/1	<b>0 %</b>
<b>Bourges Plus</b>	5/8	2/8	<b>87,5 %</b>
<b>La Septaine</b>	6/11	0/11	<b>54,5 %</b>
<b>Sauldre et Sologne</b>	0/1	0/1	<b>0 %</b>
<b>Terres du Haut Berry</b>	11/25	5/25	<b>64 %</b>
<b>Vierzon Sologne Berry</b>	1/6	0/6	<b>16,7 %</b>

**- Demande de subvention animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027**

Monsieur BENOIT présente la délibération concernant le volet Animation 2023-2026 auprès du fonds FEDER :

## CS 06/06/2023



**Delibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT**



**Demande de subvention animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027**

**Description :**

- **Demande réalisée** pour 3 ans (2023-2025)
- **Postes éligibles** : animateurs techniciens (hors secrétariat et appui temporaire)
- **Taux par poste** : 20%
- **Frais de fonctionnement** : 20% de 40% du salaire et charges
- **Demande à faire « par structure »**
- **Montant plancher** : 25 000 euros sur 3 ans
- **Date limite de transmission du dossier** : le 30 juin

**Versements prévus :**

- 30% (des 3 ans d'aides) au démarrage
- 30% en acompte (en attente modalité Région)
- 40% au solde des 3 ans

[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

**Demande de subvention animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027**

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention européenne via le FEDER ;
- de valider le plan de financement ci-joint ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention (convention,...).

Pour :                   —  
Contre :                 —  
Abstention (s) :     —

La Région, c'est :  
- 56 Contrats Territoriaux  
- 80 agents dont 3 au SIVY



**Agence de l'eau + Région/FEDER**  
= 80% salaires et charges des postes animations

*Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine) demande des précisions sur le calcul associé aux frais de fonctionnement.*

*Monsieur JOLIVET précise que les financeurs contribuent jusqu'à présent à un forfait associé aux frais de fonctionnement à hauteur de 10 000 € par poste. Ces frais n'étant pas éligible au fond FEDER sous forme forfaitaire, les financeurs ont adaptés les montants des frais de fonctionnement selon un calcul qui se base sur un pourcentage du salaire : base éligible = 40 % du montant des salaires et charges puis application du taux d'aide de 20 %.*

Pour :                   33  
Contre :                 0  
Abstention (s) :     0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**- Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (CLE)**

Monsieur BENOIT aborde la délibération concernant la désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron :

Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

**Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (CLE)**



**Le SAGE :**

- Il réunit des acteurs locaux sous la forme d'une assemblée délibérante (collectivités, usagers, Etat)
- Il planifie, encadre et développe des projets et objectifs liés à la préservation de l'eau sur le territoire
- Il fixe localement des règles opposables aux pouvoirs publics et aux tiers (PAGD et Règlement)

**Le SIVY dispose de « 1 (un) » siège au sein de la CLE du SAGE Yèvre-Auron dans le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.**

**Il est proposé au Comité Syndical de désigner Monsieur Gilles BENOIT comme représentant.**

Pour :                   —  
Contre :                 —  
Abstention (s) :     —

Monsieur BENOIT (Président) précise que s'est le Président qui représente, jusqu'à présent, le SIVY à la CLE du SAGE, il propose sa candidature et ouvre la possibilité à un délégué SIVY motivé à faire acte de candidature (aucun avis/candidat).

Monsieur BENOIT est désigné comme représentant pour la CLE.

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## - Signature Contrat Territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage de Soulangis

Monsieur BENOIT évoque la délibération sur la signature du Contrat Territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage de Soulangis

**CS 06/06/2023**



*Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT*

**Signature Contrat Territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage de Soulangis**

Le SMIRNE porte un projet de Contrat Territorial associé à l'Aire d'Alimentation de Captage en eau potable de Soulangis (sur le domaine « Des Prés de Grouères : 1 million de mètres cubes/an pour alimenter environ 25 000 habitants »).

Ce projet est animé par la Chambre d'Agriculture du Cher

**Exemples d'actions :**

- Augmenter les surfaces en cultures à bas niveau d'intrants
- Développer les filières fourragères et l'agroforesterie
- Augmenter la surface en herbe dans les fonds de vallées
- Développement du désherbage mécanique
- Renforcer les connexions entre agriculteurs et citoyens
- ...





**CS 06/06/2023**



*Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT*

**Signature Contrat Territorial pour l'Aire d'Alimentation de Captage de Soulangis**

Le SIVY s'engage dans ce projet à travers sa participation au sein du comité de suivi, ainsi qu'en tant qu'opérateur technique du projet en soutien à la Chambre d'Agriculture.

**Il est proposé au Comité Syndical de signer le Contrat Territorial de l'Aire d'Alimentation de Captage de SOULANGIS**

Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_



Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine) demande si d'autres collectivités peuvent porter des projets de contrats territoriaux, en indiquant le cas du captage de Farges-en-Septaine (SIAEP).

Monsieur JOLIVET répond que les projets de contrats territoriaux dépendent de l'état de la (des) masse(s) d'eau d'un périmètre donné. Les acteurs et partenaires peuvent promouvoir l'établissement d'un programme d'interventions dans le cas de qualité médiocre de la ressource. Dans ce cas, la stratégie locale représentée notamment par le SAGE, et les partenaires des Contrats Territoriaux, soutenu par l'Etat, ..., cherchent structure existante ou à développer pour avoir une maîtrise d'ouvrage qui sera en capacité de porter un programme. Il confirme qu'un syndicat de production ou d'adduction d'eau potable peuvent tout à fait porter un projet de Contrat Territorial à l'image du SMIRNE (Soulangis), si les enjeux locaux de la ressource le nécessitent.

## - Point technique

Monsieur BENOIT laisse la parole aux agents pour aborder le volet technique :



**Point sur le programme d'actions du SIVY 2023-2028**

- **Procédure administrative**  
**Concerne les 6 ans du programme : 60 interventions (prioritaires et substitutions) sur plus de 20km**
  - **28 mars** : retour de la DREAL = absence d'étude d'impact
  - **31 mars** : sollicitation officielle pour l'avis de l'hydrogéologue agréé (2 actions)
  - **4 avril** : dépôt dossier DIG AEU sur le Guichet Unique Numérique
  - Procédure administrative du programme depuis le 4 avril (durée : 4 mois minimum)
  - Procédure publique au cours de l'automne 2023 / hiver 2024
- **Procédure financière**  
**Concerne les 3 premières années du programme : 2,2 Millions d'euros (17% à la charge du SIVY)**
  - **Mars** : derniers ajustements financiers, et finalisation du dossier « Contractuel »
  - **7 avril** : dépôt auprès des partenaires (Agence de l'eau, Région, Département)

**Fin Juin/juillet : délibérations des conseils d'administrations AELB, CD, RCVL – signature administrative du Contrat pour les années 2023 à 2025.**



**Point sur le programme d'actions 2023-2028**

**Prévision signature « cérémonieuse » du programme d'actions**

- **Rappel en 2016 (Aux archives départementales du Cher)**



- **Projet de signature 2023**  
**Le vendredi 10 novembre 2023 (matinée), au Muséum de Bourges**  
**À destination des élus, partenaires et associations**
  - Organisation d'une visite de l'exposition « eau l'expo »
  - Présentation du projet
  - Présentation des membres du Comité de Pilotage du SIVY :  
**Financiers, partenaires techniques et institutionnels**
  - Moment d'échange



Monsieur JOLIVET précise de bien noter la date de signature cérémonieuse dans son agenda (10 novembre 2023) pour ce moment qui sera destiné aux délégués, pour présenter, notamment, les différents interlocuteurs des partenaires du syndicat.

## Point sur le programme d'actions 2023-2028



### Les actions 2023

- ✓ Trois marchés lancés en mars :
  - #1 Le Valentigny aux Aix d'Angillon, #2 Le Marcillie à Menetou-Salon et Soulangis, #3 l'Annain à Vasselay
- ✓ Commission MAPA le 12 avril : 3 à 5 candidats selon le projet

### Offres retenues :

- Action 1 : Restauration des sources de Valentigny.
  - > Candidat retenu : TERIDEAL. Offre : 41 042,00 euros TTC (montant inscrit CTMA : 57 750 euros TTC)
- Action 2 : Remise en fond de vallée du Marcillie. Secteur AAC AEP Soulangis.
  - > Candidat retenu : BBF. Offre : 46 530,00 euros TTC (montant inscrit CTMA : 75 000 euros TTC)
  - Attention :** compléments techniques et financier liés aux retours de l'hydrogéologue agréé
- Action 3 : suppression petit plan d'eau, création mare à la source de l'Annain.
  - > Candidat : COLAS. Offre : 17 486,01 euros TTC (montant inscrit CTMA : 20 000 euros TTC)

### Remarques :

- Montants basés sur des estimations techniques, certaines prestations sont payées aux quantités réelles = évolutions possibles des frais réels
- Notifications d'attributions et signatures d'AE qu'après la signature administrative du Contrat Territorial

Monsieur DEBAIN évoque les travaux 2023 :

## Point sur le programme d'actions 2023-2028



### Procédure technique

- Information aux personnes associées aux rencontres en 2021/2022 (actions retenues / non retenues)
- Développement progressive des rapports de Maîtrise d'œuvre = 15 rapports d'environ 90p chacun

### Les actions concernées :

- Le Marcillie à Soulangis
- Le Barangeon à Neuvy-sur-Barangeon
- Les Noues à Vouzeron
- Le clapot de la Laiterie à Mehun/Y
- La Bondonne à Baugy amont
- La Rempanne à Fussy
- Le Colin à Ste-Solange
- L'Ouatier (Quetilly) à Sainte-Solange
- Le Marsiauge à Ste-Solange
- La Douée à Humbligny amont (1) / aval (2)
- Le Colin à Morogues
- La Déhole à Vignoux-sous-les-Aix
- Le Moulon à Menetou-Salon
- La Tripande à Moulins-sur-Yèvre



## Point sur le programme d'actions 2023-2028



### Les actions 2023

- ✓ Rédaction des marchés suivants en cours

Plantations 2023-2025  
Rappel : 3 à 4km



Titre	Etat de l'opération	Montant TTC	Montant inscrit CTMA
Travaux de restauration des sources de Valentigny	En cours	41 042,00	57 750,00
Travaux de remise en fond de vallée du Marcillie	En cours	46 530,00	75 000,00
Travaux de suppression petit plan d'eau et création mare à la source de l'Annain	En cours	17 486,01	20 000,00

- ✓ Embâcle et gestion de déchets dans le Moulon

Coordination locale actée en mai :

- SIVY : prise en charge du retrait de l'embâcle et du tri des déchets
- Bourges Plus : prise en charge des déchets triés
- Ville de Bourges : prêt de 2 barrages flottants nécessaires au chantier

**Consultation en cours (jusqu'au 07 juin 2023)**




SIVY


### Point sur le programme d'actions 2023-2028

**Les études 2023 :**

- ✓ **Etude sur les plans d'eau du bassin du Barangeon**
  - Structure du plan réalisé et validé par les partenaires
  - Travail Géomatique
  - Partie terrain – Pose d'indicateurs en cours
  - Des rendez-vous : DDT, mairies, associations, ...
  - Questionnaire envisagé à destination des propriétaires



✓ **Etudes « rivières et climat » (Budget CTMA = 20 000 €)**  
 Démarrage des réflexions / plan  
 Prévision d'un Comité des partenaires spécifiques  
 Rencontre prestataire / devis



Devis						Page	2 / 3	
Devis N°	1202843							
Rés. Article	Description	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Parties	Montant HT		
10	5544200320-AO-21-0-D48 OTT Oxpheus Mini - Enreg. de n	1.00	piece	1.361,48 EUR		1.361,48 EUR		
				-10,00 %		-136,15		
Composition								
		1	Gd. n					
		1	Prog. des attaches					
		1	Logiciel de gestion					
		1	Kit d'installation					
		1	Man. de l'équipement					
		1	Multiplex					
20	5544200320 OTT 125-125A USB Labo de com. - lite v1.0	1.00	piece	332,25 EUR		332,25 EUR		
				-10,00 %		-33,23		
				incl. CD-ROM				
30	558700037 OTT Ek USB-station Software	1.00	piece	40,15 EUR		40,15 EUR		
							Montant total HT	8.072,99 EUR
							TVA - 20,00 %	1.614,60 EUR
							Montant total TTC	9.687,59 EUR

SIVY

### Point sur le programme d'actions 2023-2028


**Les études 2023**

- ✓ **Démarrage de la démarche de « stratégie et de caractérisation » des zones humides**  
 Monté en compétence des agents du SIVY, avec l'accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels, de l'Office Régional de la Biodiversité, les formations d'Agro sup Rennes et de l'OFB.

**Situation : une connaissance partielle du territoire, des diagnostics insuffisants voir erronés**

**Objectifs 2023 – 2028 :**

- ✓ Poursuivre la caractérisation des zones/milieus humides du bassin (analyses pédologique, flore, habitats)
- ✓ Déterminer leurs fonctionnalités (hydrologie, climat, biodiversité, ...)
- ✓ Proposer des mesures de restaurations et/ou de préservations
- ✓ Lutter contre les remblais en lit majeur (enjeu inondation)





**Projet à développer avec les riverains et collectivités du bassin**

SIVY

### Point sur le programme d'actions 2023-2028

**Les actions 2024 en construction**

- ✓ **Seuil à Neuvy-sur-Barangeon (60cm) : projet d'effacement (enjeu inondation – continuité)**
- ✓ **Projet qui associe la mise en valeur du lavoir communal et le maintien de son alimentation**
- Réception du dossier d'Hydro-Concept
- Réunion avec la commune : **le 8 juin**

**Point sur le programme d'actions 2023-2028** 

**Les actions 2024**


- ✓ **Restauration morphologique du ruisseau des Noues, ancien plan d'eau (ONF / Vouzeron)**
- **Présentation des plans à l'ONF en avril > ok pour l'action**
- **Réflexion à avoir pour la compensation SDIS (Indispensable pour l'ONF)**



- ✓ **L'effacement du plan d'eau de la Couturanderie (St-Laurent)**
- **Reprise contact avec le propriétaire & la Commune**



**Point sur le programme d'actions 2023-2028** 


**Les actions 2024**

- ✓ **Restauration Zone Humide (peupleraie) à St-Germain-du-Puy**

**Action de compensation zone humide « Bourges Plus – AEP Souaire + action complémentaire SIVY ».**

- **Sollicitation BOURGES PLUS pour l'action de compensation en nov. 2022**
- **Concertation et réalisation du rapport SIVY en mai**

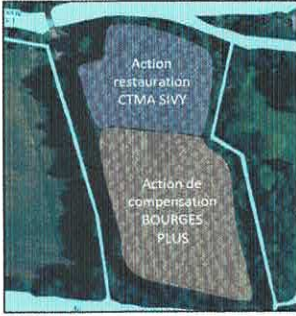
= action technique simple, mise en place avec la commune plus complexe – à développer



Accompagnement technique du SIVY

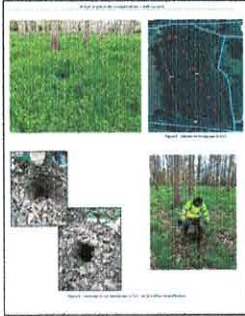
Projet captage AEP Souaire porté par BOURGES PLUS

PROJET DE COMPENSATION ZONE HUMIDE



Action restauration CTMA SIVY


Action de compensation BOURGES PLUS



Action de compensation BOURGES PLUS

*Monsieur JOLIVET développe sur l'accompagnement du syndicat sur ce projet, et passe la parole à M. DESROCHES (délégué – commune de St-Germain-du-Puy) qui confirme la situation et son suivi du dossier.*






### Point sur le programme d'actions 2023-2028

#### Autres projets techniques

✓ **Action compensation « zone humide » liée à la rocade nord de Bourges (Arrêté de 2019)**

= souhait d'une remise en question de l'action de la compensation ZH de la vallée du Moulon par le SIVY > 10 000m<sup>3</sup> de déblai de sol d'une prairie (par décaissement), frayère à brochets disproportionnée, coût.

Pour le SIVY : mauvais équilibre en terme d'efficacité écologique et de coût. Mettre en évidence la nécessité de préserver les « sols » par rapport à l'enjeu quantitatif de la ressource.




Travaux de création de frayère				
décapage sur 30 cm, mise en attente sur site	2240.0	m <sup>3</sup>	10.0	22 400 €
terrassement en déblai de la frayère et de ses bras	7506.0	m <sup>3</sup>	10.0	75 060 €
évacuation des matériaux terreux	7506.0	m <sup>3</sup>	15.0	112 590 €
renivellage de la zone	2240.0	m <sup>3</sup>	10.0	22 400 €
pelle pour modelage soigné	24.0	h	70.0	1 680 €
<b>Sous-total HT</b>				<b>234 130 €</b>
<b>Sous-total arrosage HT</b>				<b>234 200 €</b>

Travaux de restauration de la zone humide				
décapage sur 30 cm, mise en attente sur site	3500.0	m <sup>3</sup>	10.0	35 000 €
terrassement en déblai de la zone humide	4400.0	m <sup>3</sup>	10.0	44 000 €
<b>Coût total des travaux HT</b>				<b>288 400 €</b>
<b>Coût total des travaux TTC</b>				<b>346 080 €</b>

- Réunion avec la DDT et le CD18, le 15 juin
- Proposition du SIVY d'évolution de l'action = acquisition foncière d'une parcelle d'environ 4ha cultivés en fond de vallée de la Rempanne (Potentiellement moins coûteux et plus fonctionnelle)



### Point technique

#### Signalement « financier »

De nombreux outils incitatifs en cours : appels à projets, déplafonnement à 100% de certaines aides ! (continuité, zones humides, ...)

N'hésitez pas à proposer des projets au sein de vos collectivités !

**Accélérer les actions de restauration des milieux humides**

qui ont un rôle essentiel en matière de préservation de la ressource en eau et de soutien d'étiage.

**OPERATIONS AIDÉES**

- Etudes, dont inventaire 50% → 70%
- Travaux de restauration de milieux humides +10% en ZRR
- Acquisition\* Dans et hors contrat territorial

\* Tout projet de restauration de ZH doit s'appuyer sur un document ou plan de gestion stratégique

Les priorités des actions de restauration doivent se concentrer sur les MH présentant le plus d'intérêt au regard de leurs fonctions, menacées ou dégradées et reconnues comme déterminantes au regard de leur lien avec le bon état des masses d'eau.

\*On rappelle également la possibilité d'acquiescer hors des zones à l'élaboration de captage prioritaire pour assurer la protection de la ressource en eau (ZRR) et uniquement dans un ZRR.

→ **Taux d'aide de 70% à 80%** pour les collectivités en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et les petites entreprises dans la limite de l'encadrement européen des aides de l'Etat

**Appel à projets renaturation des villes et des villages**

Du 1<sup>er</sup> avril à fin décembre 2023

au fil de l'eau

**20 M d'€**

Objectif : développer les projets de gestion de l'eau francobaine à la renaturation des espaces urbains et à la valorisation des réseaux aquatiques dans les agglomérations et cours de villages.

**Bénéficiaires potentiels :** maîtres d'ouvrages publics (communes, départements) et privés (associations, entreprises)

**Territoires éligibles :** projets sur secteurs urbains du bassin Loire Bretagne - sur une zone déjà urbanisée du plan local d'urbanisme pour les réseaux aquatiques sont également concernées les zones urbaines enclavées ou insulaires (de zones urbaines)

**Travaux éligibles :** études, travaux, animation, sensibilisation en faveur :  
 - de la restauration de cours d'eau (travaux de curage, remeindrage) ;  
 - de la restauration de zones humides et de leurs fonctions ; y compris en tant que zones naturelles d'expansion de crue ;  
 - de la déconnexion des axes pluviaux et leur gestion par infiltration sur aménagements majoritairement végétalisés.

Appel à projets  
Renaturation  
au fil de l'eau

**Encourager les propriétaires privés à restaurer la continuité écologique pour une meilleure fonctionnalité des milieux**

**OPERATIONS AIDÉES**

- Etudes et travaux d'effacement ou d'arasement des ouvrages ou de suppression de plans d'eau 70% → 100%

Pour les ouvrages privés

(Précisions sur les appels à projet en fin de compte-rendu)

Monsieur JOLIVET aborde le volet communication :

**Communication - Animations**



**Des sollicitations pour des animations** (incapacité de répondre à toutes les demandes)

- ✓ **Le Lycée agricole du Subdray** en avril, **plongeurs du centre** en mai, **Biodiv'tour** le 23 mai, **une sollicitation du Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne** (le 4 juillet à Riom)



Lycée agricole du Subdray



Association des plongeurs du centre

- ✓ **Le SIVY au Museum d'HN de Bourges jusqu'au 19 nov.**  
Des projets communs à construire entre le SIVY et le Museum d'HN de Bourges






du 15 | 04 au 19 | 11 | 2023  
**eau, l'expo**  
VOYAGE PASSIONNANT AU FIL DE L'EAU

Monsieur DEBAIN confirme qu'une collectivité du Sud-Ouest de la France a récemment contacté le SIVY pour conseils techniques.








Monsieur JOLIVET mentionne la fin du projet de panneaux pédagogiques :

**Point « communication »**



**Les écrit'Ô du SIVY**

(30 panneaux, 15 collaborations dont 2 artistes) – Environ 90% du projet réalisé





Un panneau « Ecrit'Ô » donnera accès à une interface cartographique « QR Code » qui sera associée à différentes données sur la ressource :

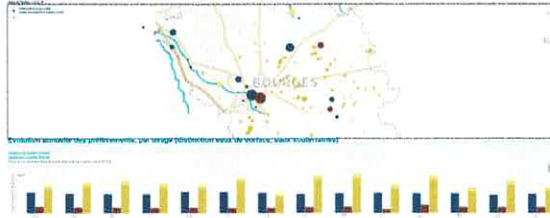
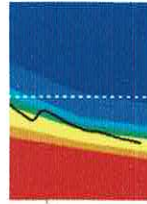
- ✓ Débits des cours d'eau en temps réel
- ✓ Niveaux des nappes locales en temps réel
- ✓ Données sur les prélèvements locaux
- ✓ Arrêtés sécheresse en vigueur
- ✓ Suivi de la qualité des eaux
- ✓ Carte des zones inondables
- ✓ Carte des zones humides

Indicateur piézométrique « Yèvre associée »

Cet indicateur mesure le niveau des eaux souterraines « Yèvre associée ». Son fonctionnement est le suivant :

Ce tableau est joint aux données de la page cartographique de votre panneau après le 01/09/2017

Indicateur piézométrique	Unité	Unité graphique
Niveau de la rivière	171,00 m	1,76 m
Niveau des nappes locales en temps réel (2017)	176,12 m	
Quotient nappes	102,93%	100%
Niveau piézométrique des nappes locales (2017)	184,92 m	
Niveau de la plaine	179,70 m	1,76 m

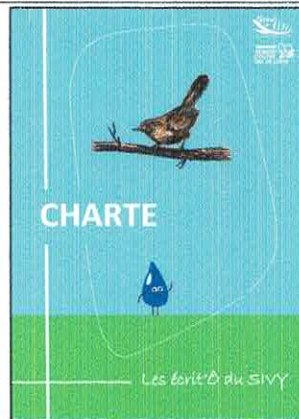


- Rédaction d'une charte destinée aux communes / EPCI
- Impression des premiers panneaux à venir

Déclinaison en version « exp'Ô des écrit'Ô du SIVY »

Dans un esprit artistique et sensoriel :

- Impressions grands formats des panneaux, sur bâches ou autre
- Numérisation des dessins bruts (à l'encre de chine)
- Exposition « sonore » (enregistrements liés à l'eau)



Projet opérationnel à partir de la rentrée estivale

Trois configurations envisagées en termes de déploiement :

1. **Panneaux « écrit'Ô »** : pour les communes « SIVY », gratuit, dans le respect de la charte
2. **Panneaux « commun'Ô »** : pour les communes du « SIVY », partage de la charte graphique des écrit'Ô + mêmes illustrateurs pour mettre en valeur des spécificités communales (exemple : IBC, patrimoine de la commune, ...) : à la charge de la commune, accompagnement du SIVY (partie texte)
3. **Communes hors périmètre SIVY** : mise à disposition des fichiers aux imprimeurs, à la charge de la commune, pas d'accompagnement du SIVY mais respect de la charte.




Exemple : commande de 2 supports par la ville de Bourges pour la plaine du Moulon :




Monsieur JOLIVET évoque le volet suivi :

### « Zoom sur : le suivi des travaux réalisés »



• **Bilan actuel des travaux St-Palais 2019**



Indices		2018 - avant travaux	2020 - après travaux	2022 - après travaux			
Diatomées	IBD	16,1	0,88	15,8	0,87	14,9	0,81
Macro-Invertébrés	IBG	11	0,63	12	0,69	15	
Poissons	I2M2	0,43	0,29	0,54			
	IPR	25,77	22,02	14,56			

Amélioration visible sur les indicateurs, encore fragile –  
Prévision nouvelle prospection : 2024



• **Bilan St-Martin d'Auxigny : « Médiocre »** mais non représentatif (hors station travaux + quelques semaines après les coulées de boues de mai-juin 2022)

Numéro d'opération : 07737 Date d'opération : 15/06/2022 11:15 Procédure de pêche : Pêche complétée à un ou plusieurs passages Objectif de pêche : Etude Code de la station : 04455050 Nom de la station : AUXIGNY A SAINT-MARTIN D'AUXIGNY	
Surface prospectée : 254 m <sup>2</sup>	Chabot : 14
Temps total de pêche : 40 min	Chevesne : 12
	Cyprinidés : 1
	Épinochette : 31
	Goujon commun : 11
	Lamprede de Prarie : 21
	Lamprene indéterminée (genre Lampetra) : 30
	Loche franche : 245
	Varon : 253
	<b>TOTAL : 618</b>


Commentaire

L'IPR révèle une qualité médiocre du peuplement piscicole, principalement en raison de la densité en individus tolérants et omnivores ainsi que du nombre total d'espèces, plus importants que les valeurs attendues sur cette station. Le nombre d'espèces rhéophiles et lithophiles est conforme aux attentes. La truite fario, dont la probabilité de présence théorique est très forte est absente des captures. Inversement, la loche franche et le varon sont sur-représentés. Ces éléments confirment un certain degré d'altération du peuplement sur cette station.


### « Zoom sur : le suivi des travaux réalisés »


• **Suivi « site de démonstration Gron 2017 » (suivi SIVY + OFB)**



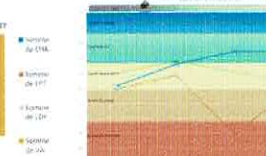
Evolution de la gravimétrie



Station Restorée



Station Témoign altérée



**Indicateurs encore fragiles avec quelques années de recules :**

- Nette amélioration morphologique,
- Pas de nouvelles espèces piscicoles, mais augmentation d'espèces rhéophiles
- Communauté invertébré qui se rapproche progressivement du site témoin non altéré

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine) partage son étonnement de voir s'interrompre le suivi sur un site comme celui de Gron.

Monsieur JOLIVET répond que les programmes de suivi des actions sont généralement réalisés sur des périodes limitées, correspondant à l'atteinte d'un certain équilibre des milieux après un temps d'ajustement/résilience. Mentionnant les coûts et investissements représentés. L'instabilité provoquée par les étés 2019 et 2022 très secs motivent à poursuivre le suivi sur la station de Gron. Ajoutant le cumul des secteurs à suivre au fil des années pour la même équipe du SIVY.

Monsieur DEBAIN confirme la présence d'au moins 5 personnes de l'OFB sur plusieurs jours pour réaliser les suivis sur des stations restaurées, dégradées, témoins. Que le montant est d'environ 15 000 euros pour une campagne de suivi.

Monsieur BLOND aborde la modification des statuts avec les propositions finales de la clé financière et la clé de représentativité. Il rappelle la présentation en réunion des Directeurs Généraux des Services des EPCI en avril, la rédaction d'un courrier d'information aux Présidents des EPCI en juin. Il indique que le SIVY délibérera au prochain CS de septembre :

**CS 06/06/2023**

**Mise à jour des statuts du SIVY**

- ✓ **Juin / juillet** : courrier d'information aux Présidents des EPCI
- ✓ **Prochain Conseil Syndical SIVY** : délibération
- **Nouveaux statuts en vigueur** : début 2024

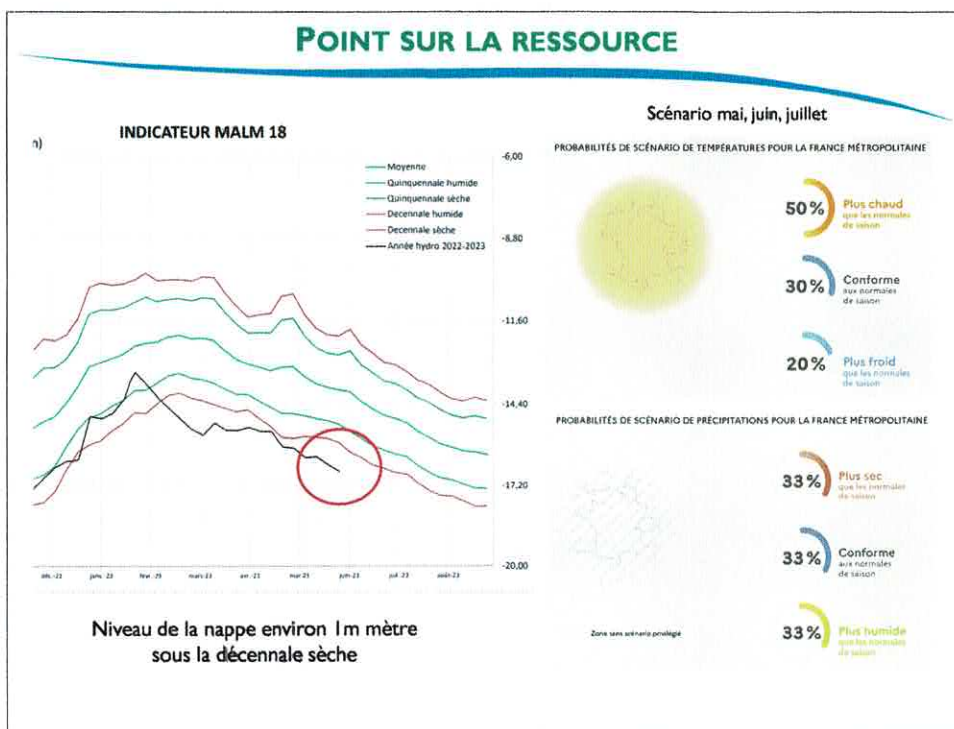
**Rappel planning des délibérations :**

	Modifications des statuts <i>L. 521 I-20 du CGCT</i>	Remarque
Début procédure	Délibération du CS SIVY	
Consultation	Membres du syndicat	Notification du syndicat aux EPCI
Délai	3 mois à compter de la notification de la délibération	
Majorité qualifiée requise	2/3 des membres représentant 1/2 de la population // 1/2 des membres représentant 2/3 de la population	+ minorité bloquante : EPCI dont la population est sup à 1/4 des membres
Défaut de délibération	Vaut décision favorable	
Décision du Préfet	AF nouveaux statuts	Après délai de 3 mois

Monsieur JOLIVET termine par les points agenda et ressource :

**AGENDA**

- 06/06 : Rendez-vous terrain SIVY-CEN (JJ)
- 06/06 : Réunion Concert'Eau (JJ, CB)
- 06/06 : CS (JJ/CB/GD/BD)
- 08/06 : Bureau CLE SAGE – LIFE Climat (JJ, GB)
- 08/06 : Entretien Neuvy-sur-Barangeon (JJ, GD, BD)
- 08/06 : Oral concours (CB)
- 09/06 : Réunion de travail : SIVY/ORB
- 12/06 : Rendez-vous « Amis des moulins » - étude plans d'eau
- 13/06 : Journée SMAVAA (JJ, GD)
- 15/06 : Réunion Fussy – Act compensation rocade (JJ, GD)
- 20/06 : Réunion CDG Prévoyance/Santé à Trouy (CB)
- 27/06 : Cellule Préfectorale sécheresse (JJ)
- 29/06 : Comité de Pilotage « Concert'Eau »
- 29/06 : Conseil Communautaire de Bourges Plus (JJ, GB)
- 04/07 : Intervention du SIVY auprès des acteurs du bassin de la Loire, à Riom (63) (JJ)
- ...



Monsieur BENOIT (Président) évoque la nécessité de mieux anticiper les efforts à réaliser sur les usages de la ressource au regard des tendances observées.

Monsieur BLOND (VP, Communauté d'Agglomération Bourges Plus) indique la vigilance à avoir sur ce qui est appelé « moyennes/ normales » en précisant que ces références évoluent également dans le temps, et que la courbe la normale se rapprochera progressivement de la courbe quasi-systématiquement en deçà des normales.

Monsieur JOLIVET explique que les normales sont différemment déterminées selon les débits des cours d'eau, dont la normale est calculée selon l'historique de chaque station, et les normales météorologiques qui sont calculés sur des périodes de 30 ans. 2022 ayant d'ailleurs fait l'objet de la nouvelle courbe « des moyennes », auparavant sur la période 1980-2010, et maintenant sur la période 1990-2020. La construction des moyennes est régulièrement un objet de débat lors des commissions sécheresse de la Préfecture. Aussi, il ajoute que la moyenne météorologique dépend de normes internationales.

Monsieur BLIAUT (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) indique la nécessité de « changer de système » par rapport aux usages de la ressource.

Monsieur BENOIT répond que le SIVY essaie, avec d'autres (fédération de pêche, associations, ...), d'être influent lors des différentes commissions départementales.

Madame LATOURNERIE et Monsieur JOLIVET exposent les difficultés à avancer lors des réunions départementales, parfois sur des éléments qui ne correspondent pas, effectivement, à une évolution d'un système, mais plus sur ce qui peut être considéré parfois comme des détails. Monsieur JOLIVET explique que les généralités sont globalement admises par tous, mais qu'il est difficiles d'avancer dès lors que les échanges abordent des éléments concrets et des échelles qui touchent à chacune des activités économiques, souvent en tension. (Exemple des dérogations).

Monsieur BLOND explique que le droit Français évolue généralement selon la politique du supportable (pas à pas), et évoque également l'enjeu des services de l'Etat pour uniformiser les règles aux échelles interdépartementales pour ce qui concerne les usages, droit et devoirs vis-à-vis de la ressource en période de sécheresse. (Exemple du Cher et de l'Indre dont l'arrêté cadre sécheresse présente des différences alors que les contextes sont très similaires).

Monsieur BENOIT remercie les délégués de leur présence et participation et clôt le conseil.

Monsieur JOLIVET invite les délégués à se rapprocher des ingénieurs pour toute question à l'échelle intercommunale et communale.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h30.

Le présent procès-verbal, dressé le 06/06/2023 à 20h30 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

**Le Président**



**Monsieur Gilles BENOIT**

**Le Secrétaire de séance**



**Monsieur Mickaël GENESTE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES

Acte déposé à  
Préfecture de

15 JUIN 2023



Liens utiles :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets.html>

<https://sigescen.brgm.fr/Fiche-d-identite-nappes-du-Jurassique.html>